Couleurs Boutonne

La borne à eau à La Bataille

MOT DU MAIRE

La rentrée arrive déjà après un été perturbé de nouveau par la crise sanitaire. La période de répit, début juillet, a été de courte durée puisque le nombre de cas a augmenté depuis la fin juillet. Mais une chose est certaine : la vaccination est le moyen le plus sûr pour sortir définitivement de cette crise, qui dure depuis 18 mois ! Si chacun a le droit de faire ce qu'il veut au sujet de la vaccination, les chiffres sont implacables : plus de 90% des personnes hospitalisées pour la covid ne sont pas vaccinées et les 10% restants sont ceux qui n'ont eu encore qu'une seule injection. Faisons tous en sorte de sortir définitivement de cette période !

L'été a donc eu une saveur particulière. Nous avions préparé un programme d'animations important, original, qui s'inscrivait dans une volonté d'être au plus près de vous, dans les quartiers, les villages. D'ailleurs, en septembre, des festivités seront encore organisées. Profitez-en. Mais plusieurs de ces animations nécessitent la mise en place du pass-sanitaire. S'il s'agit d'une contrainte, il n'en demeure pas moins que c'est la condition qui nous permet de revivre ensemble et de retrouver des moments de convivialité.

Durant ce premier semestre, les élus ont beaucoup travaillé, à travers les commissions ou groupes de travail, pour mettre en place le projet communal. Certains projets deviennent concrets puisque les chantiers vont débuter très rapidement. Je veux parler de celui concernant un immeuble à Tillou et la nouvelle illumination de la place Cail. Le projet de Tillou a été présenté en détail dans le numéro de janvier. Un article vous présente l'investissement sur la place Cail.

Afin de financer ces projets importants pour le développement de notre commune, il convient de disposer des moyens nécessaires. Un article ci-après vous donne quelques repères budgétaires. Mais sachez que, grâce aux efforts des équipes et à une gestion rigoureuse depuis de nombreuses années, **notre situation financière est bonne**. Elle permet d'investir de manière importante, tout en diminuant, pour la 3ème fois consécutive, les taux d'imposition. Si la diminution des taux directeurs est symbolique cette année (-0.25%), elle est néanmoins réelle.

Je veux vous dire toute notre détermination pour continuer à rendre notre commune attractive, plaisante et dynamique. La présence de nouveaux commerces, des travaux structurants pour l'avenir, des animations nombreuses montrant une vie culturelle riche, y contribuent largement. Les valeurs déclinées au moment de la campagne électorale, il y a 18 mois, tournaient autour du « vivre ici, vivre bien, vivre ensemble, vivre durablement ». Elles sont toujours et plus que tout, au centre de nos actions.

Je ne veux pas terminer cet éditorial sans évoquer la disparition brutale de Philippe Menanteau, il y a 3 semaines. Je veux rendre hommage à ce Chef-Boutonnais, investi professionnellement et dans la vie associative. Beaucoup d'entre nous l'avons côtoyé et avons pu apprécier ses qualités humaines.

Fabrice MICHELET

« Couleurs Boutonne » est le bulletin municipal qui nous permet de vous expliquer en profondeur les projets communaux. En janvier, nous avons détaillé le projet ambitieux autour de la nouvelle muséographie du château et le projet de Tillou. C'est donc l'occasion, avec ce numéro, d'aborder celui de la nouvelle illumination de la place Cail.

L'ILLUMINATION DE LA PLACE CAIL : UN PROJET TERRITORIAL DÉCLINÉ AU NIVEAU COMMUNAL

Illumination des Halles

Centre Culturel

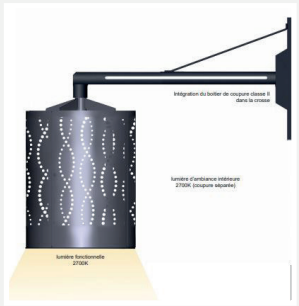

Lanterne

Vue générale

Le département des Deux-Sèvres compte 9 communes **« Petites cités de caractère »,** dont la nôtre. Cette distinction est avant tout une volonté locale de mettre en avant le patrimoine « au sens large » et de proposer une programmation soutenue d'animations. Par ailleurs, chaque commune, si elle fait partie de la même association « Petites cités de caractère Nouvelle Aquitaine » travaille de manière individuelle, à son développement.

C'est pour cette raison que le Conseil Départemental, en 2019, a souhaité proposer un projet commun à ces 9 communes, de manière à leur donner une identité commune. Ce projet consiste en une illumination originale et moderne des centre-bourgs, en mettant en valeur un bâtiment, à proximité des commerces. Cette mise en lumière, attractive, donnera une image positive de ces centres, et favorisera la fréquentation de ces lieux et des commerces environnants, à des moments inhabituels.

Un projet complet autour de la place.

A Chef-Boutonne, tout naturellement, le choix s'est porté sur la place Cail, qui réunit l'ensemble des paramètres demandés. Ce projet va donc se décliner en 4 parties distinctes :

- Illumination des halles : aujourd'hui, seuls les piliers extérieurs sont illuminés depuis quelques années. Le projet va donc mettre tout ce bâtiment authentique en valeur avec un éclairage adapté, feutré, des piliers et de la charpente.

- Illumination de la façade du Centre culturel : à l'opposé, se trouve aussi un bâtiment magnifique, construit en 1906 : les anciennes halles converties en Centre Culturel depuis les années 50. Un éclairage « basique » a été installé il y a quelques années, afin d'éclairer la placette devant, pour sécuriser le flux piéton à la sortie des spectacles ou du cinéma. La façade va donc être éclairée de manière sobre tout en mettant en valeur l'ensemble.

- Les lanternes autour de la place Cail vont être changées par de nouvelles, originales réalisées uniquement pour ce projet. Elles valoriseront l'ensemble de l'espace public.

- Des projecteurs « à gobos » permettront de projeter au sol et sur une façade des motifs originaux, qui pourront évoluer au fil du temps. Les photos ci-contre montrent simplement l'esprit du rendu. Les motifs à réaliser sont en cours de discussion.

Les 3 autres communes labellisées « Petites cités de caractère » dans le Pays Mellois (Melle, Celles-sur-Belle, La Mothe Saint-Héray) travaillent donc sur un projet similaire, réunissant les 4 principes évoqués ci-dessus.

A quel niveau se trouve le projet ?

Lors de sa séance du 31 mai, le conseil municipal a attribué le marché à l'entreprise Delaire, après un appel d'offres réalisé précédemment. La dépense totale de l'opération est de 162 500 € TTC. Compte tenu des subventions importantes de la part du Conseil Départemental (60 000 €) et de l'Etat à travers le contrat de ruralité (50 000 €), la part résiduelle de la commune pour l'ensemble de l'opération est de l'ordre de 25 800 € ; les subventions s'élevant à 80% du coût global.

Les travaux vont débuter dans quelques jours et devraient se terminer fin octobre. Mais peu de désagréments seront à déplorer, du fait de l'absence de travaux de génie civil.

Enfin, une fois que les travaux dans les 4 communes du Pays Mellois seront terminés, une inauguration avec des animations sera proposée dans chaque lieu. L'organisation est en cours.

Ces illuminations vont contribuer à donner une image différente de la place Cail, lieu stratégique dans notre commune, quand la nuit sera tombée. Nous espérons que chacun d'entre vous appréciera ce projet original et novateur.

LA MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT CYCLOTOURISTE : LA V.93

Les cyclotouristes de la Nouvelle Aquitaine pourront bientôt emprunter une nouvelle voie appelée V.93 qui au départ de Niort, pourra les mener au lac de Vassivière, près de Limoges. Le Conseil Départemental en effet, a souhaité en s'appuyant sur le succès national de la Vélo Francette, mettre notre territoire en valeur et le faire découvrir aux curieux, aux sportifs, aux familles, aux visiteurs français comme étrangers.

L'inscription aux schémas régional et national est un gage d'intérêt.

L'Office du Tourisme de Melle suit le développement de ce dossier, avec une grande attention, afin qu'il puisse être le vecteur des aspects informatifs et promotionnels de ce circuit.

Les communes qui nous sont proches, Celles-sur-Belle, Melle et Brioux-sur-Boutonne, verront la V.93 les traverser, tout comme notre commune de Chef-Boutonne.

Les habitants ont sans doute vu fleurir depuis quelques mois, de nombreux panneaux directionnels verts et blancs au fil des axes communaux. Un cycliste en action, une flèche, une distance y figurent afin de faciliter les circulations. De même, des bandes repères ont été placées sur les chaussées dans des traversées routières, afin de prévenir les automobilistes et de garantir la sécurité des cyclotouristes. Cette signalétique est issue du Conseil Départemental et l'entretien des voies est du ressort de la commune.

Chaque commune a également répertorié sur l'itinéraire, les sites remarquables, les monuments à visiter, les commerces utiles, les équipements et abris pour garer les vélos ou les protéger. Des modifications de voirie ont par ailleurs été rendues nécessaires, comme dans le parc du Château de Javarzay, le long du chemin de Chandant. De même, la mise en double circulation des Rues du Général Bonnal et de la Fontaine, permettent à la fois la circulation des voitures et celle des cyclotouristes.

La découverte de la Place Cail, du parc du Château de Javarzay, de la Place Perrine se feront au fil du pédalage en offrant au regard les attraits et singularités de Chef-Boutonne.

Emprunter un circuit comme la V.93 est une fête, une curiosité, et un plaisir des familles et des personnes individuelles. Le tourisme est l'une des valeurs de développement d'une commune, d'un département et d'une région, les faire connaître un axe essentiel de promotion et de valorisation de notre patrimoine naturel.

Justement, en association avec les communes de Marcillé et de Melle, la commune travaille à l'élaboration d'une boucle allant de Chef-Boutonne à Melle. Elle porte le nom de Voie des Ammonites ayant pour sous-titre « Rivières, Vallées et Plaines du Plateau Mellois ». Elle est destinée en complément à la V. 93, à offrir le choix aux cyclotouristes locaux ou proches, de découvrir la nature des communes concernées, leurs attraits et atouts sur une longueur plus courte et ainsi de mieux les connaître, en parcourant un itinéraire en boucle qui différencie de l'itinéraire linéaire de la V. 93. Il faut compter environ une demi-journée de balade. Elle devrait être mise en route durant l'exercice 2022.

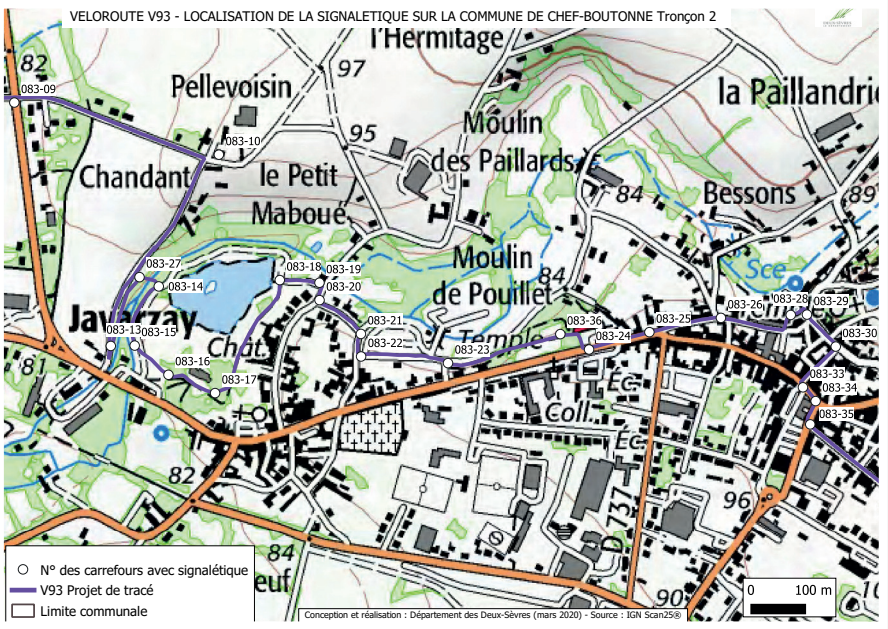

QUELQUES DONNÉES BUDGÉTAIRES 2021

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 avril 2021, a adopté l'ensemble des budgets de la commune de Chef-Boutonne. Les données ci-dessous montrent une vue globale des dépenses et des recettes.

Le budget principal de fonctionnement s'établit à **2 845 700 €**, la structure des dépenses et des recettes est la suivante :

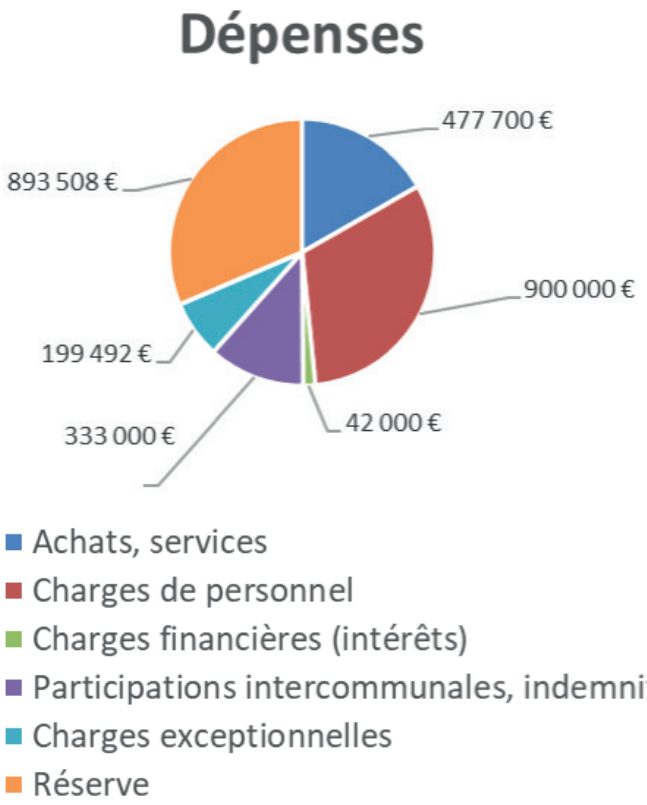

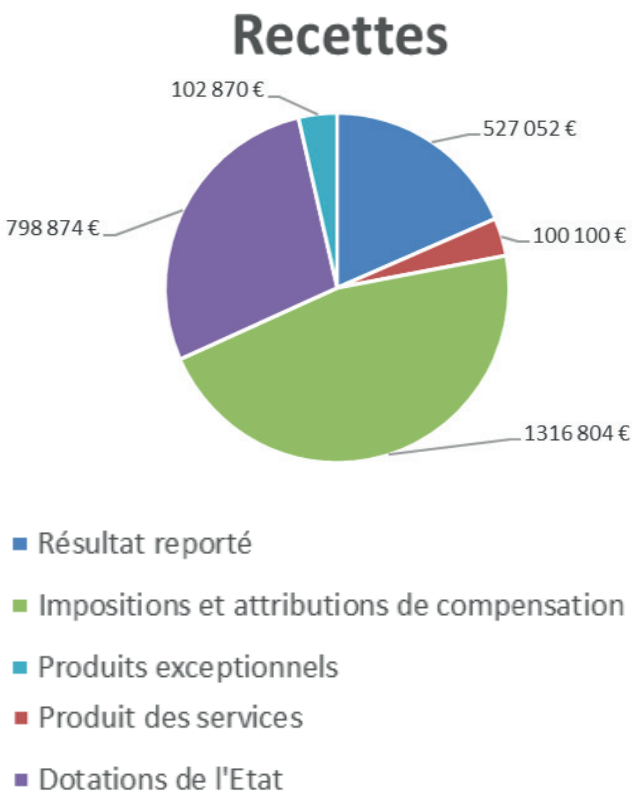

En résumé, la section de fonctionnement permet de faire face aux dépenses courantes. Cette année, les élus ont décidé de nouveau de diminuer le taux cible des impôts ; montrant ainsi la bonne santé financière de la commune et surtout, poursuivant une logique de maitrise fiscale. En effet, le pacte financier et fiscal, établi en collaboration avec la communauté de communes Mellois en Poitou en 2018, donne les moyens financiers à la commune de diminuer les taux, pour contrer l'augmentation du taux de Mellois en Poitou, à cause du lissage sur 12 ans.

Il est à noter cette année que la part départementale de la taxe foncière a été transférée aux communes. Cette modification n'est pas pour autant une recette supplémentaire pour ces dernières, puisque cela vient en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, l'année 2021 a vu des engagements forts et nouveaux en matière de recrutement puisque 2 apprentis et un jeune en VTA (volontaire territorial en administration) nous ont rejoints. Ils vont, chacun dans leur domaine, accompagner le projet communal.

La maitrise des charges de fonctionnement a permis en outre de dégager 650 000 € sur le résultat 2020, afin d'alimenter la section d'investissement. C'est une nécessité si nous voulons nous projeter dans l'avenir.

Voici quelques données sur cette section :

Le montant prévisionnel d'investissement, tous budgets confondus, s'élève à **2 253 000 €**, soit :

• **1 303 000 €** pour des travaux engagés les années précédentes et en cours de réalisation (rénovation extérieure et intérieure du château de Javarzay, effacement de réseaux, acquisition de petit patrimoine, aménagement entrée nouvel Ehpad, éclairage du stade, plan lumière Place Cail).

• **217 000 €** pour la réhabilitation d'un logement à Tillou et l'amélioration du parc locatif de la commune.

• **733 000 €** pour de nouveaux investissements ainsi ventilés :

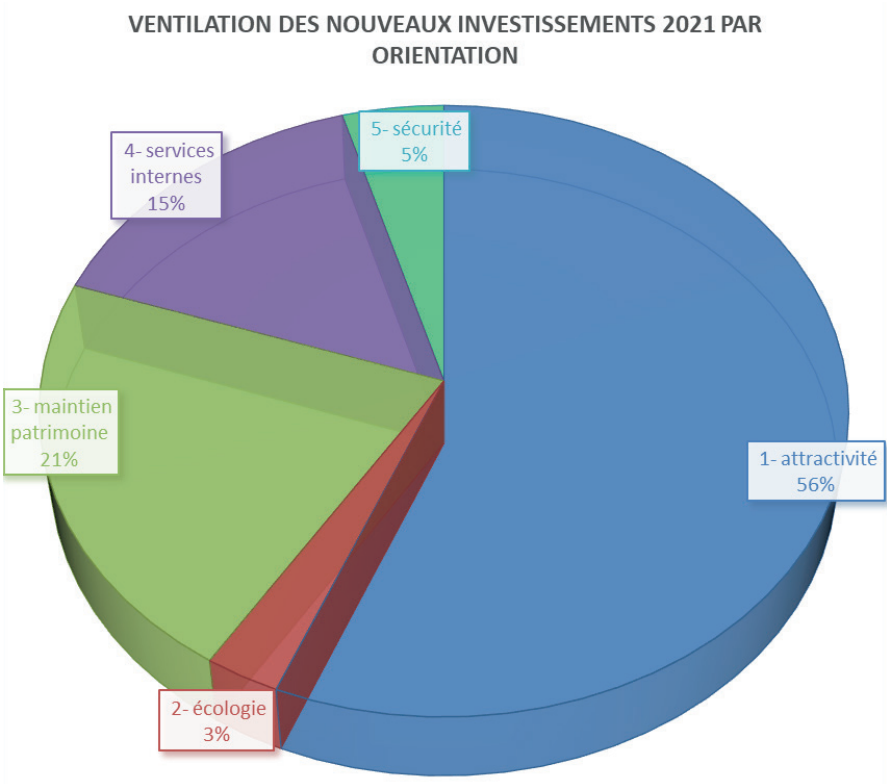

Toutes ces opérations d'investissement bénéficient de subventions à hauteur de **1 056 000 €**.

Il est à noter qu'un effort important a été réalisé pour l'ensemble des services de la commune à hauteur de 112 000 €, pour du renouvellement de matériel (technique ou informatique) ou apporter une meilleure sécurisation générale (données informatiques).

Ce budget d'investissement comprend également une réserve de **620 000 €** pour des travaux futurs et non programmés à ce jour.

En conclusion, la commune dispose des moyens nécessaires pour réaliser les projets souhaités et annoncés. Cette situation favorable est due aux efforts de chaque composante avant la fusion. Si le budget n'est pas un objectif en soi, il est le moyen par lequel la commune pourra se projeter dans l'avenir. Nous allons donc continuer à allier rigueur et volonté. Cette volonté nous permettra, tout en étant prudent, de poursuivre notre projet politique.

JUMELAGE CHEF-BOUTONNE – KPÉLÉ AGAVE AU TOGO
FOCUS SUR L'ÉCOLE AU TOGO EN PÉRIODE DE COVID

Voici maintenant 2 ans que la ville de Chef Boutonne est jumelée avec la ville de **Kpélé Agavé** au Togo.

Comme pour beaucoup d'enfants dans le monde, au Togo, l'école est obligatoire de 6 à 15 ans mais il n'est pas toujours facile d'y accéder.

Les systèmes scolaires s'organisent en 3 cycles :

Les enfants ont obligation de venir en uniforme et de payer un écolage. Ces sommes peuvent représenter 25% du salaire mensuel moyen de l'un des parents.

Primaire de 5 - 6 ans pour une durée de 6 ans :

Ce sont des établissements au plus proche des villageois dans des bâtiments en dur, couvert de tôle ou en apatam. A l'issue de cette période, les élèves obtiennent le certificat d'études du premier degré (CEPD).

Avec la fermeture massive des écoles, la crise sanitaire est venue aggraver la situation des écoliers togolais. Le nombre des enfants se trouvant en dehors du système éducatif a augmenté et les filles et les enfants orphelins s'en sont trouvés encore plus vulnérables.

Secondaire : De la 6ème à la 3ème

Sur le canton de Kamé, il y a un unique collège qui regroupe l'ensemble des villages autour (environ 9 000 habitants) comme pourrait l'être Chef-Boutonne avec son canton. Pour y accéder certains enfants, marchent jusqu'à une 1h matin et soir.

N'ayant pas de système de restauration, les enfants emmènent leur repas pris au milieu de la cour. Depuis peu, des toilettes sèches type ECO SAN, financées par l'Association A.R.B.R.E.S ont été installées pour plus de confort des élèves.

Les enfants, sont jusqu'à 60 par classes, 3 à 4 enfants par table de 2 personnes. Pour répondre à ce sureffectif, en plus des professeurs nommés par l'état, des enseignants sont embauchés par les parents d'élèves. Le salaire mensuel d'un professeur titulaire est de 200 à 250 €, tandis que le salaire d'un enseignant volontaire est de 30 € par mois. En raison de la crise COVID 19, les salaires de ces enseignants volontaires n'ont pas tous été honorés.

Souvent, par manque de moyens, malgré l'obligation, des enfants arrêtent leurs études. C'est particulièrement le cas, des jeunes filles qui sont mariées le plus tôt possible, pour ne plus être à la charge de leurs parents ou des orphelins pour lesquels, personne ne veut prendre en charge les frais de scolarité (écolage, uniforme). Ces derniers sont amenés à travailler pour gagner de quoi se nourrir. Cette situation est encore plus criante actuellement.

De la seconde à la terminale :

Après le brevet des collèges, les élèves ont la possibilité de suivre un apprentissage durant lequel ils ont l'obligation de **rémunérer leur maître de stage** et financer leurs outils de travail (machine à coudre, outils de menuiserie...). Ils obtiendront un BEP ou un brevet de Technicien.

Les élèves peuvent aussi entrer au lycée pour accéder au baccalauréat et à l'université de Lomé.

Supérieur :

Il existe deux universités publiques, des écoles nationales et des établissements privés. Les formations conduisent à l'obtention du diplôme d'études universitaires.

Cet article écrit en collaboration avec l'association A.R.B.R.E.S. Cette dernière intervient depuis 30 ans dans ce canton, dans différents domaines (eau, santé, agriculture, éducation). Depuis 2002, A.R.B.R.E.S. a mis en place un système de parrainage permettant aux élèves les plus nécessiteux d'accéder au collège.

A.R.B.R.E.S
association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Chez Patrick Laurent, président – 30 rue de Beauchamp
79110 TILLOU
Téléphone : 05 49 29 64 29
Email : arbresassociation@gmail.com

UN PEU D'HISTOIRE RELATIVE À L'ÉGLISE DE LA BATAILLE

L'église actuelle est un modeste édifice roman reconstruit en très grande partie au XIXème siècle.

Il semble subsister des éléments d'origine romane : une partie des murs, un élément de corniche au sud, une baie à l'entrée.

La cure était à la nomination du doyen de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers.

L'église est placée sous le nom de Saint-Gilles.

Un vitrail contemporain le représente en évêque avec à ses pieds, une biche.

En effet, selon une légende hagiographique du Xe siècle, Aegidiaus, ermite provençal mort vers 720, sauve une biche chassée par un chasseur du roi légendaire Flavius en interceptant une flèche en se laissant transpercer la main.

Une fresque du XIIIème siècle représente cette légende dans l'église de Civray.

Ce saint était très populaire au Moyen Age, il faisait notamment partie des saints dont la vie a été réécrite par Jacques de Voragine dans La Légende dorée, entre 1261 et 1266.

Saint patron des infirmes, des mendiants et forgerons, il était vénéré comme l'un des quatorze saints auxiliaires.

Il est qualifié Saint Auxiliator, au sens d'intercesseur, dans le domaine de l'épilepsie, la folie, la stérilité et la possession démoniaque.

Plus prosaïquement, il favorise les déménagements et le mouvement vers l'émancipation ou la délivrance.

Le campanile a été supprimé pour être remplacé par le clocher, lors d'une campagne de reconstruction massive entre 1873 et 1877, puis en 1882 après la tempête de 1881 qui avait arraché le clocher et une partie de la voûte.

La flèche en ardoise a été de nouveau restaurée après la tempête de 1999.

Complément découvert aux archives départementales de Niort :

Achat d'une cloche en 1837-1838 : « une petite cloche de vingt à vingt-cinq kilogrammes moyennant la somme de quatre-vingts francs ».

Transmission au Préfet d'une délibération « portant vote d'un impôt extraordinaire de 80 centimes pour l'acquisition d'une cloche. »

1841-1843 : Marché public pour la réparation de l'Eglise.

Un petit complément d'information :

L'église paroissiale Saint-Pierre de Loubigné fut vendue à la révolution et démontée pierre par pierre pour servir à construire une ferme voisine.

Après le Concordat, la paroisse fut supprimée et réunie **à celle de La Bataille.**

En 1884, la paroisse a repris son indépendance et a construit une nouvelle église.

Ainsi, de 1801 à 1884, les habitants de Loubigné assistaient aux offices à l'église de La Bataille et la commune de Loubigné participait aux frais de restauration de l'église.

Le presbytère :

En 1834 : une maison est en vente et on demande au conseil municipal de l'acheter pour en faire un presbytère. Le conseil municipal refuse, malgré une lettre de demande de l'évêque au préfet, transmise au sous-préfet de Melle qui l'a transmise au maire de La Bataille.

Bibliographie :

L'histoire de l'église retracée par Madame Aurore CHEMINADE guide conférencière, lors de la visite du village organisé par le pays d'art et d'histoire.

Conception & Impression : Imprim'R.I.C • 79190 SAUZÉ-VAUSSAIS • 05 49 07 45 37